



La Voie À Suivre

KI TISSA

509

23.02.08

17 ADAR I 5768

Publication
HEVRAT PINTO
 Sous l'égide de
RABBI DAVID HANANIA
PINTO CHLITA
 11, rue du plateau
 75019 PARIS
 Tel: 01 42 08 25 40
 Tel: 01 48 03 53 89
 Fax 01 42 06 00 33
www.hevratpinto.org
 Responsable de publication
 Hanania Soussan

Dédié à la mémoire de
Esther Bachar Bat Avraham

GARDE TA LANGUE !

Il est dit dans Pirkei de Rabbi Eliezer que dans son testament, Rabbi Eliezer le grand a ordonné à son fils Hyrcanos les choses suivantes :

Mon fils ! Ne t'installe pas en compagnie de gens qui disent du mal des autres, car quand leurs paroles montent en haut, elles sont inscrites dans le livre, et quiconque se trouvait là est inscrit comme faisant partie d'une mauvaise compagnie et de gens habitués au lachon hara.

C'est pourquoi l'homme doit s'écarter le plus possible de cette sorte de mauvaise compagnie.

(*Hafets 'Haïm*)

LA DEUXIEME FACE D'UNE PIECE DE MONNAIE (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

Voici ce que donneront tous ceux qui seront compris dans le dénombrement, ce sera d'un demi-chékel selon le poids du Sanctuaire, qui est de vingt guéras, la moitié du chékel sera l'offrande à Hachem. » Nos Sages ont dit : Le Saint béni soit-Il a pris une pièce de monnaie de feu sous le Trône de gloire et l'a montrée à Moché en lui disant : « Voici ce qu'ils donneront – ils donneront quelque chose comme cela. » C'est étonnant : pourquoi a-t-il eu besoin de montrer à Moché la forme d'un chékel ? Est-ce que Moché ne savait pas à quoi ressemble un chékel, pour qu'il faille le lui montrer ? D'ailleurs, où trouvons-nous que le Saint béni soit-Il ait caché un chékel sous le trône de gloire ?

L'argent de la rédemption

Quand on réfléchit sur la nature de ces chekalim, on s'aperçoit qu'ils étaient essentiellement destinés au rachat du peuple d'Israël, à cause du Veau d'Or par lequel il avait fauté, ainsi qu'il est dit plus loin : « Le riche ne donnera pas plus et le pauvre ne donnera pas moins que la moitié d'un chékel, pour donner l'offrande de Hachem pour racheter leur âme. » La Torah nous a enseigné que ces chekalim étaient offerts pour entretenir le Sanctuaire et pour le service de la Tente d'Assignation, et ils venaient racheter la faute du Veau d'Or, ainsi qu'il est dit plus loin : « Tu prendras l'argent du rachat des bnei Israël, tu le placeras pour le service de la Tente d'Assignation et ce sera pour les bnei Israël un souvenir devant Hachem pour racheter leur âme. » C'est ce que Rachi explique ici. Du fait que les bnei Israël donnent le demi-chékel pour entretenir le Sanctuaire où se trouve la Chekhina, Hachem pardonnait la faute du Veau d'Or.

Le Saint béni soit-Il a dit : si le riche donne selon ses moyens et le pauvre selon ses moyens, et que les pauvres regardent l'offrande des riches avec envie, le résultat sera que j'aurai introduit la jalousie entre eux, alors l'argent ne sera pas un argent de rachat, puisqu'il aura provoqué la jalousie ! Comment se réalisera « pour racheter leur âme », et quand la faute du Veau d'Or sera-t-elle rachetée...

C'est pourquoi Il a ordonné que le riche et le pauvre donnent seulement la moitié d'un chékel, afin que la contribution de chacun d'entre eux ne soit que d'un demi-chékel, si bien que le chékel ne sera pas entier avant que le riche n'en donne la moitié et le pauvre la moitié, ainsi l'offrande de l'un complètera l'offrande de l'autre.

De même que Yom Kippour ne rachète pas avant que tout le monde soit dans l'unité, ainsi qu'il est dit (Yoma 85b) : « Les fautes entre l'homme et D., Yom Kippour les rachète, mais les fautes entre l'homme et son prochain, Yom Kippour ne les rachète pas avant que le prochain ait pardonné, de même, ces chekalim ne rachèteront pas si tout le monde n'est pas dans l'unité. Au moment où les hommes se demandent mutuellement pardon, l'unité règne immédiatement entre eux, et le Saint béni soit-Il pardonne toutes leurs fautes. Le Sanctuaire et les sacrifices ne peuvent exister et racheter que s'ils proviennent des offrandes que les bnei Israël ont apportées dans l'unité.

De plus, du fait que les bnei Israël donnent chacun un demi-chékel pour entretenir le Sanctuaire et apporter les sacrifices, ils provoquent la présence de la Chekhina dans le Sanctuaire, et l'Écriture le leur compte comme s'ils étaient devenus associés à Son unité. Comme ils se trouvent dans l'unité et que la Chekhina ne réside que là où il y a l'unité, et comme ils soutiennent le Sanctuaire dans l'unité, cela permet à Hachem de faire résider Sa Chekhina en Israël.

Il est possible que ce soit la raison pour laquelle la Torah a écrit « le chékel vaut 20 guéras selon le poids du Sanctuaire ».

Quand deux personnes donnent chacune la moitié d'un chékel, cela fait un chékel entier. C'est aussi l'explication du verset : « Tous ceux qui seront compris dans le dénombrement, qui sera d'un demi-chékel selon le poids du Sanctuaire », c'est-à-dire que du fait que tous ceux qui seront compris dans le dénombrement donneront un demi-chékel, le riche donnera un demi et le pauvre donnera un demi, et le chékel entier du Sanctuaire sera quelque chose d'intermédiaire entre les deux.

Cette sainteté a deux aspects. L'un est l'union du peuple d'Israël, qui est un peuple saint, et le deuxième est la présence de la sainte Chekhina dans le Sanctuaire qui a été élevé avec les offrandes des bnei Israël.

Qui peut donner le rachat de son âme ?

C'est cela qui a paru difficile à Moché. Il s'étonnait en se demandant comment la moitié d'un chékel pouvait racheter une âme d'Israël. Les Sages ont dit (Tan'houma Tissa 10) que lorsque D. a dit : « chacun donnera le rachat de son âme », il s'est étonné et s'est demandé qui pourrait donner le rachat de son âme, puisqu'il est écrit (Téhilim 49, 9) : « Le rachat de leur âme est à trop haut prix, il faut y renoncer à jamais ». Hachem lui a répondu : « Ce n'est pas comme tu crois, mais ils donneront quelque chose comme cela. » Cela reste étonnant : que lui a donc répondu D., puisque c'était justement cela la question qu'il se posait !

Hachem lui a dit : « Je vais te montrer une pièce de monnaie de feu, et Je la prends de sous le Trône de gloire. » D'après ce qu'ont dit les Sages, le jugement est suspendu par la tsedaka sous le Trône de gloire, ainsi qu'il est dit (Yéchaya 56, 1) : « Ainsi parle Hachem : observez la justice et faites la tsedaka. » Il lui a dit : quand les bnei Israël donnent de la tsedaka, Je leur pardonne et ils sont exemptés du châtement. Toute la puissance de la tsedaka réside dans l'unité, l'un faisant du bien à l'autre, et du fait que les bnei Israël donnent de la tsedaka tous de la même façon, le riche ne donnant pas plus et le pauvre pas moins, cette tsedaka produira l'unité.

Le Saint béni soit-Il n'a rien trouvé d'autre que l'argent pour montrer l'unité et l'amour, car l'argent (kesséf) est de la même racine que kissoufim (aspiration). On trouve cette aspiration (kissoufim) à propos de l'amour de Hachem (Téhilim 84, 3) : « Mon âme aspire (nikhsefa) et languit ». C'est pourquoi Il a voulu que chacun donne un demi chékel, le mot chékel rappelant chakoul (pesé), c'est-à-dire que du fait que le riche et le pauvre seront pesés dans la même balance, l'amour règnera entre eux, et ils en viendront à l'amour de D. Alors les bnei Israël arriveront aussi au niveau de kesséf (l'argent), c'est-à-dire de kissoufim (aspiration) pour la Chekhina, parce qu'il y aura entre eux l'amour des hommes et l'amour de D., et ils seront immédiatement pardonnés.

Quelle pièce Hachem a-t-Il montrée à Moché ? Une pièce de feu, pour lui montrer que cette tsedaka doit être semblable à du feu. Quand les bnei Israël donnent de la tsedaka pour le Sanctuaire et qu'il n'y a pas de jalousie entre eux, ils deviennent associés de Son unité, et l'amour entre eux ressemble à une grande flamme.

L'amour est comparé au feu, ainsi qu'il est dit à propos de l'amour de D. (Chir haChirim 8, 6) : « Car l'amour est fort comme la mort... ses traits sont une flamme de feu, une flamme divine ». Il lui a dit : Ces chekalim ne rachètent pas à moins que l'amour ne règne entre vous comme un feu, et que l'amour entre les créatures vous amène à l'amour de D., en provoquant l'union.

TES YEUX VERRONT TES MAITRES

LE TSADIK RABBI YEHOCHIAHOU PINTO (LE RIF)

Rabbi Yéhochiyahou dévoile à son hôte que sa grande richesse provient des forces de l'impureté, et d'accord avec lui, il extermine la force de l'impureté du monde.

Dans la communauté juive de Constantinople vivait un juif extrêmement pauvre. Pour vivre, il achetait de vieux ustensiles, des vêtements usés et d'autres objets inutilisables. Il proposait sa marchandise à tout le monde pour quelques sous, en passant de maison en maison, achetant et vendant à des juifs et des non-juifs, et de cette façon il nourrissait à grande peine sa famille.

Un jour se présenta à lui une affaire à la suite de laquelle il acquit une grande quantité de vieux vêtements et d'ustensiles abîmés. Ce grand stock l'occupait pendant des heures à trier. Il fit un tas avec les ustensiles en cuivre, un autre avec les ustensiles en fer et un troisième tas avec les vêtements. Au cours du tri, le pauvre trouva dans les ustensiles une petite statue de cuivre qui avait servi d'idole à ses propriétaires précédents. Sans rien dire, il prit la statue, l'envoya sur le tas de cuivre et continua son tri.

Alors qu'il était en train de trier, il entendit tout à coup une voix inconnue qui l'appelait : « Juif, juif, pourquoi me négliges-tu ? » La voix bizarre fit entrer une frayeur dans son cœur. Il regarda autour de lui pour voir qui l'appelait, d'où venait cette voix, mais il ne vit rien pour lui indiquer d'où elle provenait. Un frisson lui passa dans le corps, parce qu'à ce moment-là il était seul dans la maison, et le mystère ne faisait que s'épaissir : d'où provenait cette voix bizarre ? Au bout de quelques instants, la voix étrange se fit de nouveau entendre : « Juif, juif, pourquoi m'as-tu mis comme cela par terre de façon honteuse ? Aie pitié de moi, relève-moi par compassion. »

A son grand étonnement, il ne trouva absolument rien et se remit à son travail de tri. Alors, la voix se fit entendre pour la troisième fois, cette fois-ci plus fortement, avec des pleurs et des cris : « Aie pitié de moi et ne me détruis pas, je te le rendrai en bien. Tu ne regretteras pas de m'avoir sauvée. »

Il chercha attentivement, et découvrit alors que la voix provenait du tas de morceaux de cuivre. Il fouilla dedans et trouva la petite statue qu'il y avait jetée auparavant. Il avait la statue en main, et elle continua à le supplier de ne pas la détruire, en lui demandant de la relever et de la mettre dans un endroit respectable. « Si tu me places sur cette caisse, tu gagneras aujourd'hui deux fois plus que d'habitude. »

Le chiffonnier se laissa convaincre par les paroles de la statue, parce qu'il ne voyait rien de mal à cela. Il la posa comme elle le demandait sur la caisse, et sortit vendre ses marchandises au marché, comme il le faisait tous les jours. Et voilà que... ce qu'avait dit la statue se réalisa. Il gagna ce jour-là une grosse somme d'argent, et le pauvre l'attribua au fait qu'il avait accédé à la demande de la statue et fait ce qu'elle voulait. Le lendemain, la statue demanda de nouveau au pauvre de la nettoyer de la poussière et de la saleté qui la recouvraient, « et si tu le fais, tu gagneras aujourd'hui le double d'hier ». Le pauvre se souvenait parfaitement de la chance qu'il avait eue la veille, et fit ce que demandait la statue.

Quand il sortit pour commencer à vendre, la chance lui sourit et il gagna le double de la veille. Exactement comme elle l'avait promis.

Le troisième jour, la statue demanda à l'homme de lui consacrer une caisse spéciale qui lui servirait de maison, et lui promit de nouveau que sa récompense serait considérable. Et ainsi, le commerçant, qu'on ne pouvait déjà plus appeler un « pauvre », se laissa séduire chaque jour par les promesses de la statue, fit ce qu'elle demandait et se mit à s'enrichir considérablement, de façon surnaturelle.

Plus la statue demandait de choses, choses que le commerçant lui accordait, plus sa fortune augmentait de jour en jour, et tous ceux qui

le voyaient s'émerveillaient de sa richesse. L'abondance d'argent qui coulait de sa poche de façon si étrange l'aveugla, et il ne se rendit pas compte à quel point les choses qu'il faisait étaient graves. Au bout de peu de temps, il érigea pour la statue une chambre spéciale au centre de laquelle se tenait un piédestal où brûlait une lumière perpétuelle... en signe de remerciement pour sa richesse, il construisit dans sa maison une yéchivah où étudiaient tous les jours dix talmidei 'hakhamim dont il assumait entièrement la subsistance. A la fin du jour, ils mangeaient à sa table, et il leur donnait en plus une bonne somme quand ils voulaient rentrer chez eux.

Il donnait également de grosses sommes d'argent aux synagogues, aux institutions de Torah, et beaucoup de tzedaka aux pauvres et aux malheureux, dont un grand nombre mangeaient chez lui. Au point que tous les habitants de la ville le respectaient énormément.

Un jour arriva dans la ville le tsadik et kabbaliste Rabbi Yéhochiyahou Pinto, le Rif, qui recherchait partout dans le monde où se trouvait l'idolâtrie, afin de l'extirper. Il entendit qu'à Constantinople vivait un juif extrêmement riche, dont la maison servait de rassemblement aux Sages, et qui donnait beaucoup d'argent pour des causes charitables. Le Rif arriva chez lui et constata que c'était exact. Le riche l'accueillit avec affabilité, l'invita à venir étudier chez lui et lui offrit à la fin de la journée un repas splendide.

Pendant le repas, le Rif regardait le visage de l'homme, et quelque chose le dérangeait. Il est dit « la sagesse d'un homme éclaire son visage », mais on voyait sur cet homme qu'il était totalement ignorant. Comment était-il donc arrivé là où il en était arrivé ? D'où avait-il cette fortune et ces honneurs ? Le Rif interrogea à ce propos les sages qui se trouvaient avec lui, et ceux-ci lui racontèrent qu'il avait été autrefois chiffonnier, qu'aujourd'hui il était tout à coup devenu extrêmement riche, et que personne ne savait d'où lui venait cette grande fortune.

A la fin du repas, le Rif sortit dans une pièce et y appela son hôte. Il commença par le complimenter de son hospitalité, et immédiatement ensuite lui demanda : « Dites-moi, d'où tenez-vous cette grande fortune ? Comment êtes-vous passé de l'état de pauvre chiffonnier à celui de quelqu'un d'extraordinairement riche de façon surnaturelle ? Cela cache certainement quelque chose, racontez-moi donc ce qui s'est passé ! »

Le Rif continua à parler au riche et lui dit de façon très claire qu'il devait lui dévoiler toute la vérité. Il lui parla avec la fermeté de la sainteté. Et quand celui-ci se mit à craindre pour l'avenir, il révéla au tsadik le terrible secret. Quand le Rif entendit cela, il demanda à son hôte : « Etes-vous encore ce même juif caché que vous étiez avant d'être riche ? Est-ce que vous croyez toujours au Créateur du monde et à Sa sainte Torah d'une foi totale ? »

« Naturellement, répondit le riche, je suis juif, je crois au Créateur du monde de tout mon cœur et de toute mon âme. Tous les jours, je dis le « Chema Israël », et j'aime les talmidei 'hakhamim, comme le prouvent d'ailleurs mes actes. »

« Et si on vous proposait la richesse pour pratiquer l'idolâtrie, est-ce que vous adoreriez une idole ? » demanda le Rif. L'autre fut stupéfait de la question : « Certainement pas ! Même si on me proposait toute la fortune du monde, je ne ferais jamais cela ! » « S'il en est ainsi, lui demanda le Rav, montrez-moi donc cette statue qui vous a apporté toute cette richesse. »

Quelques instants plus tard, les deux entrèrent dans la pièce où le Rif vit le piédestal de la statue. Il sortit immédiatement la statue de sa caisse et la lança par terre avec force. Ensuite il demanda un marteau et se mit à la frapper de nombreux coups. La statue criait amèrement, jusqu'à ce qu'il l'écrase complètement et la réduise en poussière fine qu'il jeta à la mer.

HISTOIRE VECUE

POURQUOI LE 'HATAM SOFER A-T-IL GAGNE SON PROCES ?

« *Tu verras Mon arrière et Ma face ne sera pas vue* » (Chemot 33, 23)

Le sens et le but de nombreuses choses qui se passent dans le monde nous paraissent obscurs, surprenants et incompréhensibles. C'est seulement plus tard, rétroactivement, qu'ils s'éclairent, alors l'homme « comprend » a posteriori pourquoi lui sont arrivées des choses qui lui paraissaient si étonnantes.

Heureux celui qui a la foi. Heureux l'homme qui bien qu'il ne comprenne pas les raisons des événements qui se déroulent en ce monde sait et croit que toute chose a une raison et un but. C'est aussi le sens direct du verset de notre paracha, tel que l'explique Rabbi Moché Sofer zatsal, le 'Hatam Sofer : « Tu verras Mon arrière et Ma face ne sera pas vue » « Tu verras Mon arrière », seulement après coup, une fois que tout sera terminé, l'homme peut rétroactivement « voir » et comprendre ce que cela signifiait. Mais la Torah souligne « Ma face ne sera pas vue », au moment où cela se passe, on ne peut en comprendre ni le but ni la raison.

C'est la raison d'être du libre arbitre qui a été donné à l'homme, et c'est aussi la grande récompense qui l'attend s'il mérite de choisir le bien.

A ce propos, le livre « Ha'Hout HaMéchoulach » raconte une histoire qui est arrivée au 'Hatam Sofer lui-même :

En 5569, une guerre éclata entre la France et l'Autriche, et la ville de Presbourg, où se trouvait le Rav zatsal, fut assiégée.

Un certain nombre de juifs des habitants de la ville se mirent en situation dangereuse en achetant aux paysans des environs des armes qui avaient été ramassées sur le champ de bataille. Ces juifs, qui étaient sous domination française, envoyèrent les armes à l'endroit où se trouvait l'empereur d'Autriche, pour un bon prix.

Un jour, au moment du partage des bénéfices, une dispute éclata entre les associés, et les choses en arrivèrent jusqu'au tribunal rabbinique, devant le beit din de Presbourg. Celui-ci trancha en faveur de l'un des associés, et l'heureux vainqueur s'adressa également au Tribunal civil local pour donner à cette décision une valeur légale.

Quand l'affaire arriva devant les juges non-juifs, ils découvrirent qu'en fait, il était question d'un acte criminel grave, et le dénoncèrent immédiatement aux autorités françaises qui gouvernaient la ville.

Le tribunal militaire attribua au Rav de la ville la responsabilité de la vente d'armes à l'ennemi sans en référer aux autorités, ceci pour la simple raison que le tribunal rabbinique qui avait jugé le conflit financier avait agi sous l'autorité du Rav.

Le Rav de Presbourg – le 'Hatam Sofer – fut donc accusé d'espionnage et d'assistance à l'ennemi en temps de guerre, et il devait être jugé par un tribunal militaire...

Une grande crainte tomba sur la communauté juive de Presbourg. Le 'Hatam Sofer lui-même voulait quitter la ville, mais les responsables de la communauté estimèrent qu'ils devaient se présenter au jugement, en faisant confiance à Hachem pour les aider à délivrer leur Rav vénéré sans qu'il lui arrive aucun mal. Dans toute la ville, on rassembla aussi de grosses sommes d'argent pour les besoins de la cause.

Quand arriva le moment du jugement, le 'Hatam Sofer se présenta devant le tribunal militaire français. Dès qu'il entra dans la salle du tribunal, une grande crainte l'envahit. L'aspect des juges militaires l'ébranla. Ils étaient assis en demi-cercle, en uniforme, le visage fermé, et leur épée tirée au côté.

Le juge principal, un général français, s'empessa de rassurer le 'Hatam Sofer, et lui expliqua doucement qu'il n'avait rien à craindre. L'épée tirée n'était qu'une coutume destinée à inspirer la crainte aux accusés.

Puis il demanda à tous les juges et remit l'épée au fourreau, attendit un peu jusqu'à ce que le Rav se calme, et ouvrit alors les procédures.

Le jugement était centré sur le témoignage du 'Hatam Sofer, et ses explications sur l'innocence des dayanim, paroles parfaitement bien présentées. En fin de compte, on déclara le 'Hatam Sofer innocent de toute culpabilité et il gagna le procès.

A la fin du procès, le général français s'enferma dans une pièce de côté avec le 'Hatam Sofer, et ils bavardèrent longtemps, ce qui était extraordinaire.

Quelques années plus tard, le Rav raconta ce que cela signifiait :

Dans ma jeunesse, raconta le 'Hatam Sofer, j'ai étudié à Mayence, et j'habitais chez un riche de la ville qui prenait soin de tous mes besoins. Quand les soldats de Napoléon ont conquis la ville, quelques soldats ont dormi dans la maison de ce riche.

L'un d'eux, un jeune officier brillant, m'a beaucoup pris en sympathie et m'a promis de m'apprendre ce qui était nécessaire à mon éducation, en échange de quoi il me demandait de le servir pendant son séjour dans cette maison. C'est ce que j'ai fait, je l'ai servi pendant tout son séjour chez le riche, en tout ce qu'il me demandait.

Avec le temps, cet officier était monté en grade et était devenu général. Et c'était lui le juge principal dans le jugement qui s'était déroulé contre moi...

Quand je suis rentré dans la salle du tribunal, raconta le Rav, le général français m'a reconnu immédiatement comme le jeune homme avec qui il avait sympathisé quand il était à Mayence, et il a veillé à ce que je sorte innocent du procès. Puis il s'est fait reconnaître avec joie pour bavarder avec moi en particulier après le procès.

Le Rav zatsal utilisa cette histoire pour expliquer les paroles de Hachem à Moché, qui Lui avait demandé « Fais-moi connaître, je Te prie, Ta gloire ». Hachem avait répondu : « Tu verras Mon arrière et Ma face ne sera pas vue. » Ce n'est qu'avec le temps qu'on peut comprendre ce que Hachem a fait, et pourquoi, ceci parce que Hachem prépare à l'avance le salut et la délivrance pour le peuple d'Israël.

TES YEUX VERRONT TES MAITRES LE TSADIK RABBI YEHOSHIAHOU PINTO (SUITE)

Quand le Rif eut terminé d'extirper cette idolâtrie du monde, il se tourna vers le riche et lui dit : « Sachez que toutes les nombreuses mitsvot que vous avez accomplies étaient faites avec de l'argent qui provenait de l'idolâtrie, et dont il était interdit de profiter. Mais vous l'avez fait par erreur et non délibérément, et Hachem ne vous privera certainement pas de votre récompense pour le passé. Pourtant, sachez que si vous ne voulez pas perdre vos mérites, vous devez détruire complètement tous vos biens, qui ont été acquis par la puissance de l'idolâtrie. Quand vous aurez brûlé tous vos biens, Hachem vous aidera et vous fera vivre de façon permise et non interdite, et Il vous fera trouver tout ce dont vous avez besoin. Car Il sait que tout ce que vous avez fait était par amour et crainte du Ciel, et que vous avez recherché les mitsvot pour les accomplir avec beaucoup d'amour. »

Le cœur du riche se tordit de ce que lui avait révélé le Rif, que l'abomination qu'il avait fait rentrer dans sa maison était ce qui l'avait tellement enrichi. Sans aucune hésitation, il courut faire ce qu'il lui avait indiqué, en un instant il mit le feu à tous ses biens, et tout fut instantanément dévoré par le feu.

Les habitants de la ville se souvenaient parfaitement du soin qu'il avait pris d'eux quand il était riche et combien il avait agi charitablement, et en un instant si tragique, ils lui offrirent leur aide, en l'encourageant et en le soutenant. Ainsi s'accomplit en lui la bénédiction du Rif, et bien qu'il ait perdu tous ses biens, il ne manqua de rien jusqu'à la fin de ses jours.

À LA SOURCE

Un demi-chékel, selon le poids du Sanctuaire

Pour quelle raison Hachem a-t-Il décrété de donner la moitié d'une pièce ?

Le 'Hida en donne une raison au nom de Rabbi Alkabets : cela vient nous enseigner le rapport d'unité entre les bnei Israël, pour qu'il ne vienne pas à l'idée qu'on puisse se séparer d'autrui et vivre sa vie tout seul, car chacun individuellement n'est qu'une « moitié » et il n'a la possibilité d'arriver à la perfection que lorsqu'il s'unit avec autrui.

Un corps juif, quand il se sépare et n'est plus rattaché à ses frères, est comme une moitié de corps – un « demi-chékel ».

« Les bnei Israël observeront le Chabat, entre Moi et les bnei Israël c'est un signe à jamais » (31, 16).

Le signe et l'alliance des bnei Israël avec Hachem par l'observance du Chabat ne se manifeste pas uniquement le Chabat, mais c'est une alliance à jamais, même pendant les six jours de la semaine. On trouve dans le traité Chabat (118a) que Rabbi Yo'hanan a dit au nom de Rabbi Chimon bar Yo'haï : « Si les bnei Israël observaient deux Chabats en accord avec la loi, ils seraient délivrés immédiatement. »

Il faut comprendre : pourquoi justement deux Chabats et non pas un seul Chabat, et si la quantité a une importance, alors trois Chabats, puisque de faire quelque chose trois fois constitue quelque chose de fixe.

Rabbi Moché Cherkin chelita répond à cela que selon les Sages, le Chabat épanche sa sainteté et sa bénédiction sur tous les jours de la semaine, les trois jours qui le précèdent et les trois jours qui le suivent, si bien que pour qu'on ait la bénédiction pendant les six jours de la semaine d'affilée, il faut observer deux Chabats consécutifs, car le premier Chabat n'épanche sa bénédiction que sur le mercredi, le jeudi et le vendredi qui le précèdent. Il ne s'agit pas seulement d'une bénédiction de biens matériels et de réussite, mais aussi du fait que par le mérite du Chabat, on sanctifie aussi les jours de la semaine et on les transforme en jours saints consacrés au service de Hachem.

C'est ce que veut dire le Tanna Rabbi Chimon bar Yo'haï : si les bnei Israël observaient deux Chabats en accord avec la loi, cela montrerait que pour eux, même les jours de la semaine sont sacrés et qu'ils utilisent tous les jours de leur vie pour la Torah, les mitsvot et la sainteté. Alors, ils seraient à un tel niveau qu'ils mériteraient d'être délivrés.

« Vous observerez le Chabat (ett haChabbat), car il est saint pour vous, celui qui le profane sera certainement mis à mort » (31, 14).

Il y a un principe connu selon lequel le mot « ett » signifie un ajout de quelque chose. Qu'est-ce que le verset vient ajouter en disant « vous observerez le Chabat » ?

Rabbi Ya'akov 'Haïm Sofer zatsal écrit dans « Yisma'h Israël » qu'on peut expliquer le verset selon ce qui est dit dans l'Écriture : « Quand J'en aurai fixé l'heure, Je rendrai Mes arrêts avec équité. » Nos Maîtres ont expliqué que quand l'homme est mis en jugement, on lui dit : « Pourquoi n'as-tu pas étudié la Torah ? » Il répond : « Parce que j'étais occupé à faire du commerce ou à travailler pour gagner ma vie et celle de ma famille. » Alors, on lui dit : « Pourquoi le Chabat et les jours

de fête n'as-tu pas étudié la Torah ? » Et quand il n'a pas de réponse, on lui attribue aussi la gravité de la négligence dans l'étude de la Torah pour les jours de la semaine, car les Chabats et les jours de fête ont prouvé que la raison de sa négligence de la Torah n'était pas la subsistance, puisque le Chabat où il n'est pas obligé de travailler pour gagner sa vie, il n'a pas étudié la Torah...

C'est donc la signification du verset : « Vous observerez le Chabat » – on doit observer le Chabat tout en étudiant la Torah, « ett », ce qui vient inclure l'étude de la Torah, pour qu'on ne soit pas puni des jours de semaine où l'on n'a pas étudié la Torah, sinon elle met en garde : « celui qui le profane sera certainement mis à mort », mot youmat, deux morts, c'est-à-dire qu'on le punit aussi pour la négligence de l'étude pendant les jours de semaine.

À LA LUMIÈRE DE LA PARACHA

LA CREATION DU VEAU EST DESTINEE A OUVRIR LA VOIE AU REPENTIR

« Ils ont échangé leur gloire pour la forme d'un bœuf qui mange de l'herbe... et Il voulait les exterminer si Moché Son élu n'avait protesté devant Lui pour détourner Sa colère destructrice » (Téhilim 106, 20-23)

Il faut comprendre pourquoi Hachem s'est fâché contre les bnei Israël au point de vouloir les exterminer. Ils n'avaient pas commis d'idolâtrie de leur propre chef, c'est le Satan qui les avait trompés, ainsi que l'ont dit nos Sages (Chabat 89a) : « Au bout de quarante jours, le Satan est venu et a bouleversé le monde. Il leur a dit : « Votre maître Moché, où est-il ? » Ils ont répondu : « Il est monté au Ciel. » Il leur a dit : « Six heures sont passées », et ils n'ont pas fait attention à lui. « Il est mort », et ils n'ont pas fait attention à lui. Alors il leur a montré l'image de son cercueil. »

Effectivement, ils ont dit (Chemot 32, 1) : « Lève-toi, fais-nous un dieu qui marche devant nous », ce qui nous apprend qu'ils voulaient se faire une idole. c'est à ce propos que le poète s'exclame : « Ils ont échangé leur gloire pour la forme d'un bœuf qui mange de l'herbe. » Quand le Veau s'est formé, D. a voulu qu'ils fassent attention et arrêtent d'adorer une idole, c'est pourquoi Il a fait sortir l'image d'un veau qui mange de l'herbe. S'il mange de l'herbe, on ne peut pas dire qu'il a créé l'herbe, et les bnei Israël devaient réfléchir que si ce « dieu » mange de l'herbe, et si l'herbe existait avant lui, il n'a pas pu créer le ciel et la terre. Mais comme ils ne réfléchissaient pas à cela, le Saint béni soit-Il a voulu les exterminer.

Nous trouvons dans le même ordre d'idées (Kohélet Rabba 7, 15) une parabole sur une bande de brigands qui était emprisonnée. L'un d'entre eux creusa un tunnel et tous s'enfuirent. Un seul resta sur place. Quand le sultan l'apprit, il le frappa de son bâton, en lui disant : « Tu es un imbécile. Il y avait une ouverture devant toi, pourquoi ne t'es-tu pas enfui ? »

Ainsi dans l'avenir, le Saint béni soit-Il dira aux méchants : « La possibilité de la techouva était devant vous et vous ne vous êtes pas repentis ? » D. dit : « Je vous ai pratiqué une ouverture et vous, vous avez fabriqué un veau qui mange de l'herbe ! Pour que vous vous arrêtiez, comme vous ne l'avez pas fait spontanément, Je vais vous en punir. »